****

**La vie, c’est pas un jeu!**

***Outil d’éducation populaire
pour mieux connaître les groupes
d’action communautaire autonome
 et leurs revendications !***

Juin 2017

**Table des matières**

PRÉSENTATION 3

1. CARTES SECTEURS DE L’ACA 5

SECTEUR ÉDUCATION 5

SECTEUR FAMILLE 6

SECTEUR DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS 8

SECTEUR SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 9

AUTRES SECTEURS DE L’ACA 10

ENSEMBLE DES SECTEURS 11

2. CARTES REVENDICATIONS 13

INDEXATION 13

AUTONOMIE 14

L’ACA : UN MOTEUR DE PROGRÈS SOCIAL 16

3. CARTES JUSTICE SOCIALE 18

ÉCART SALARIAL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES 18

ÉCART ENTRE LE SALAIRE DES PATRONS ET DES TRAVAILLEUR-EUSE-S 20

L’ÉDUCATION EN PÉRIL 22

LA HAUSSE DES TARIFS D'HYDRO-QUÉBEC 24

LUTTE À LA PAUVRETÉ, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ 26

# PRÉSENTATION

**Mise en contexte**

Ce n’est pas toujours évident d’aborder la question du financement avec nos membres. Ce n’est pas évident non plus de faire les liens entre le financement et la justice sociale. C’est encore moins évident de les mobiliser sur ce thème. La solution : l’éducation populaire autonome!

C’est pourquoi nous vous proposons une activité d’éducation populaire facile à organiser dans le cadre de nos activités formelles ou informelles, dans nos rencontres d’équipe, de conseil d’administration, etc. Cet atelier vous permettra de créer un espace de discussion autour de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et de ses revendications.

**Objectifs**

* Discuter de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* avec nos membres, nos conseils d’administration, nos équipes de travail
* Mieux comprendre le financement actuel des organismes d’action communautaire autonome
* Discuter et faire des liens entre les revendications de la campagne : financement - autonomie - justice sociale
* Mobiliser nos membres pour les prochaines actions de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, dont la pétition et la manifestation du 27 septembre 2017.

**Le matériel**

*Impression sur carton  81/2X11*

* Le cahier d’animation
* Les cartes Monopoly sur les secteurs de l’action communautaire autonome (ACA), les revendications, la justice sociale
* En complément :
	+ Argumentaire de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*
	+ Argumentaire : À propos du 1 milliard $ : quelques statistiques sur l’ACA

**Durée de l’activité**

Entre45 et 60 minutes (chacune des parties peut être animée séparément, sur plusieurs rencontres)

**Déroulement de l’activité**

*Sous le thème du jeu de Monopoly - Les thèmes peuvent être traités ensemble ou séparément.*

1. **CARTES SECTEURS DE L’ACA** - Demander à des participant-e-s de piger 2 ou 3 cartes et de lire les questions quiz (15 à 20 minutes).
* Présenter brièvement les autres secteurs et leurs revendications financières
* Demander aux participant-e-s de donner des exemples d’organismes qu’ils connaissent pour chacun des secteurs
* Discuter de l’apport de ces organismes à la société québécoise et au mouvement de l’ACA
* Compléter les informations au besoin.

1. **CARTES REVENDICATIONS** - Demander à des participant-e-s de piger les 3 cartes et de lire les questions quiz (15 à 20 minutes).
* Présenter brièvement les revendications
* Demander aux participant-e-s d’expliquer dans leurs mots le sens des revendications
* Compléter les informations au besoin.

1. **CARTES JUSTICE SOCIALE** - Demander à des participant-e-s de piger 2 ou 3 cartes et de lire les questions quiz (15 à 20 minutes).
* Entamer une réflexion collective sur le lien entre la justice sociale et les organismes d’action communautaire autonome
* Compléter les informations au besoin.

1. **Conclure l’animation en parlant des actions à venir** (5 minutes)
* La pétition : les membres peuvent la faire signer dans toutes les activités de leur organisme. Donner quelques instructions.
* La manifestation et chaîne humaine du 27 septembre : l’importance d’être nombreux et nombreuses pour débuter l’année.

**Astuce :** Apportez quelques copies de la pétition et quelques tracts pour la manifestation du 27 septembre.

# 1. CARTES SECTEURS DE L’ACA

## SECTEUR ÉDUCATION

Les organismes d’action communautaire autonome en éducation sont financés via le Programme d’action communautaire sur le terrain de l’éducation (PACTE), qui fait écho aux politiques gouvernementales d’éducation des adultes et de formation continue et d’action communautaire. Bien que leurs besoins financiers se situent à 18 millions de dollars, ils ont obtenu un rehaussement de financement à la mission (via le PACTE) de 9 millions de dollars en 2016. La littératie, qui peut se définir comme « l’aptitude à comprendre et à utiliser l’information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d’atteindre des buts personnels et d’étendre ses connaissances et ses capacités » a un impact majeur sur la santé physique et mentale des populations. En effet, des études démontrent que les compétences en littératie sont liées de façon positive à l’état de santé physique des individus.

Autres informations

* Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en 2013-2014 se situait à 14,1 % pour l’ensemble du Québec
* Dans une population, plus l'écart entre les riches et les pauvres est grand, plus il y a une concentration des richesses et plus le taux d'analphabétisme est élevé
* Il y a 193 organismes d’ACA en éducation au Québec.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Selon vous, que font les organismes d’action communautaire autonome en éducation?

a) Lutte au décrochage

b) Alphabétisation populaire

c) Raccrochage scolaire

d) Formation

**Réponse** **:** Toutes ces réponses et bien plus…

**Question :** Vrai ou Faux ? Près de 50 % des Québécoises et des Québécois de 16 à 65 ans sont considéré-e-s comme des analphabètes fonctionnel-le-s.

**Réponse** **:** Vrai

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Quels impacts peuvent avoir des organismes d’ACA en éducation dans votre communauté ?
* Selon vous, y aurait-il des changements à apporter au système scolaire québécois afin de favoriser le maintien des jeunes et des moins jeunes sur les bancs d’école ?
* Selon vous, que veut dire « apprendre tout au long de la vie » ? Comment peut-on y arriver ?

## SECTEUR FAMILLE

Les organismes d’action communautaire autonome œuvrant dans le secteur famille (OCF) représentent des milieux de vie, d’entraide, de soutien, de valorisation, d’implication et de développement qui accueillent l’ensemble des membres de la famille. Au cœur de leurs préoccupations : la reconnaissance du rôle des parents. Les OCF ont aussi développé des activités pour accompagner les familles : répit parental, atelier pour accompagner le développement des enfants, réseaux de soutien, travail pour améliorer les conditions de vie de la famille.

Autres informations :

* Les organismes Famille ont reçu de l’argent non récurrent en 2017 pour la réussite éducative (priorité gouvernementale)
* En 2011, on dénombrait 907 725 familles bi-parentales et 365 510 familles monoparentales au Québec
* Le revenu moyen après impôt de l’ensemble des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans atteint, en 2007, quelque 61 000 $. Il est plus élevé dans les familles biparentales, soit environ 65 500 $. Dans les familles monoparentales, il ne dépasse pas 31 500 $ annuellement, et il se révèle inférieur dans le cas des mères seules (27 900 $)
* En 2005, les mères d’enfants de moins de 5 ans travaillaient à l’extérieur en moyenne 1,8 heure de moins par jour que les hommes. Par contre, elles consacraient quotidiennement 1,3 heure de plus qu’eux aux travaux ménagers et aux soins des enfants.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Voici quelques-uns des fondements des organismes communautaires Famille suivants. Trouvez l’erreur :

1. Cellules de base d’une société, les familles sont une richesse collective.
2. Les milieux scolaires sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.
3. Les familles ont besoin de temps et de lieux où elles peuvent développer des liens de confiance, de partage et d’entraide.
4. L’*empowerment* des familles est un processus indispensable pour le développement de collectivités plus justes et plus dynamiques.

**Réponse** **:** B. Ce sont les familles qui sont les premières et principales éducatrices des enfants. Les OCF sont là pour et avec les familles mais jamais sans les parents.

**Question :** Selon vous, depuis quelle année les statistiques du gouvernement du Québec prennent en compte les couples/ conjoint.e.s de même sexe ?

a) 1996

b) 2003

c) 2011

d) 2015

**Réponse** **:** C

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Depuis presque 40 ans, le nombre d’enfants par famille n’a cessé de diminuer, transformant profondément l’expérience parentale. On a parfois l’impression qu’il ne suffit plus d’être un parent: il faut maintenant performer et réussir l’éducation de ses enfants comme on réussit sa carrière
* Selon vous, quels sont les besoins les plus fondamentaux des enfants ? Comment un organisme d’ACA peut-il aider les familles à y répondre ?

## SECTEUR DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

La défense collective des droits (DCD) vise la pleine reconnaissance et l’application des droits de la personne. Les organismes en DCD œuvrent dans plusieurs secteurs et luttent pour le respect de :

* L'égalité entre les femmes et les hommes
* Le droit au logement
* Le droit à un revenu décent
* Les droits des travailleuses et des travailleurs
* Le droit à l’éducation
* Le droit à la santé
* Le droit à une société démocratique, non violente et non discriminatoire ainsi que
* Le droit à un environnement sain.

Concrètement, ces groupes :

* Aident les gens à se rassembler pour faire respecter leurs droits et combattre les discriminations qui s’exercent contre eux
* Mènent des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres
* Contribuent à élargir la participation de toute la population à la vie publique et politique
* Contribuent aux débats sociaux en agissant comme révélateurs et dénonciateurs de divers problèmes sociaux.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Trouvez l’intrus

Pour être reconnu, un organisme en DCD doit répondre aux quatre critères de la défense collective des droits. Trouvez l’intrus :

1. Faire de l’analyse politique non-partisane des enjeux sociaux
2. Réaliser des activités de levée de fonds et de charité
3. Organiser des activités de mobilisation sociale
4. Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.

**Réponse** **:** B. Les groupes en DCD doivent réaliser des activités d’éducation populaire, et non pas des activités de levée de fonds ou de charité.

**Question :** Vrai ou Faux ? Les organismes en défense collective des droits sont parmi les groupes communautaires les mieux financés.

**Réponse** **:** Faux. La moyenne de financement annuelle des groupes en défense collective des droits est maintenue autour de 55 000 $. Un groupe sur cinq (22 %) ne reçoit que 30 000 $ de subvention par année.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Selon vous, sans la défense collective des droits, dans quelle société vivrions-nous ?
* Est-ce que vous connaissez bien vos droits ?
* Quel est le droit (individuel ou de société) qui vous tient le plus à cœur ? Quel est celui dont le non-respect provoque de l’indignation en vous ?

## SECTEUR SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Dans la province, il existe un peu plus de 3 000 organismes d’action communautaire autonome financés par le PSOC. De plus, environ 135 organismes sont en attente d’un premier financement. Les organismes financés par le PSOC sont variés. Ce sont des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d’hébergement, des organismes d’entraide, etc.

Autres informations

·   Le programme qui soutient la mission des organismes en santé et services sociaux se nomme le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Il dépend du ministère de la Santé et des Services sociaux

·   La ministre responsable du PSOC est Lucie Charlebois.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Quel est le titre exact de la ministre responsable du PSOC, Lucie Charlebois ?

a)    Ministre déléguée aux Services sociaux

b)   Ministre déléguée aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

c)     Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie

d)    Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Services sociaux

**Réponse :** C

**Question :** En quelle année a été créé le PSOC ?

a)    1961

b)    1973

c)     1985

d)    1994

**Réponse :** B. Le PSOC a été créé par le MSSS en 1973, et a été régionalisé en 1994. À partir de cette date, les régies régionales de la Santé et des Services sociaux sont alors devenues responsables de l’analyse des demandes et de l’attribution du soutien financier. Par la suite, ce furent les Agences de santé et services sociaux. Maintenant, ce sont les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Selon vous, pourquoi avons-nous besoin des organismes d’action communautaire autonome en santé et services sociaux ?

## AUTRES SECTEURS DE L’ACA

L’action communautaire peut également compter sur les secteurs de l’immigration, de l’environnement, du loisir, de l’habitation, de la solidarité internationale, des médias communautaires, du développement communautaire, etc. Au total, 463 organismes interviennent dans l’un ou l’autre de ces secteurs.

Autres informations

* Les organismes en immigration visent le soutien et la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes.
* Les organismes voués à la protection de l’environnement interviennent dans des secteurs variés, dont l’agriculture, l’alimentation, le climat et l’eau.
* Les centres communautaires de loisirs favorisent le développement de la personne, le soutien aux familles et la prise en charge des citoyennes et citoyens dans leur communauté locale.
* Les organismes d’habitation poursuivent une mission sociale et offrent du logement abordable et sécuritaire à des personnes à faible revenu.
* Les organismes de solidarité internationale œuvrent pour un développement durable et humain et sont actifs dans des activités d’éducation et d’engagement du public, ainsi que dans des programmes de coopération internationale.
* Les médias communautaires contribuent à diversifier l’offre d’information locale et régionale au Québec, qu’ils soient des médias en ligne ou imprimés, ou encore des radios ou des télévisions communautaires.
* Les corporations de développement communautaire visent une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** En quelle année le ministère de l’Environnement a-t-il coupé le financement à la mission des organismes d’action communautaire autonome locaux ?

a) 1999

b) 2005

c) 2016

d) Il n’y a pas eu de coupure.

**Réponse :** B. Quant aux groupes nationaux, leur financement a été coupé en 2016.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Au Québec, il y a des organismes en immigration, environnement, loisir, habitation, solidarité internationale et en développement communautaire. Il y a également des médias communautaires
* Connaissez-vous des organismes de ces différents secteurs ? En quoi contribuent-ils à la création d’une société plus juste ? À l’élimination de la pauvreté ?

## ENSEMBLE DES SECTEURS

La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réunit solidairement l’ensemble des secteurs de l’action communautaire autonome dans l’objectif d’améliorer les conditions de vie de la population et d’assurer le respect des droits, que le gouvernement soutienne adéquatement l’action communautaire autonome (ACA) par l’augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réinvestissant dans les services publics et les programmes sociaux.

Autres informations

* Les organismes d’action communautaire autonome sont créés par des personnes qui, après avoir identifié un problème ou un besoin, se regroupent ensemble pour trouver des solutions.
* Ces organismes fonctionnent de façon démocratique et favorisent l’exercice de la citoyenneté.
* Ils luttent quotidiennement pour créer une société plus juste, inclusive et égalitaire.
* Le fait que les subventions ne sont ni augmentées ni indexées, ou seulement partiellement, entraîne un appauvrissement continu des groupes qui ne peuvent suivre les hausses du coût de la vie. En l’absence d’un soutien financier suffisant du gouvernement, la survie de plusieurs de ces groupes est menacée.
* La revendication de 475 millions $ peut paraître élevée, mais ce chiffre représente à peine 0,7 % de toutes les dépenses de programme du Québec en 2016-2017.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Parmi les ministères suivants, lequel n’a pas de programme de soutien à la mission pour les organismes d’action communautaire autonome ?

* 1. Ministère de l’Immigration, ministère de la Justice et ministère des Relations internationales
	2. Ministère de l’Agriculture, ministère de la Justice et ministère des Ressources naturelles
	3. Ministère de la Culture et des Communications, ministère des Ressources naturelles et ministère de la Sécurité publique
	4. Comme le prévoyait la Politique de reconnaissance sur l’action communautaire, tous les ministères ont un programme de soutien à la mission.

**Réponse :** B. La Politique de reconnaissance sur l’action communautaire devait amener toutes les instances gouvernementales à mettre en place ou à maintenir des programmes de financement spécifiques pour l’action communautaire autonome, mais plusieurs ministères et organismes gouvernementaux sont délinquants et n’ont pas de programme de soutien à la mission.

**Question :** Chaque année, combien le gouvernement du Québec investit-il en financement à la mission pour les organismes d’action communautaire autonome (selon les derniers chiffres de 2013-2014) ?

a) 315 millions

b) 526 millions

c) 700 millions

d) 1 milliard

**Réponse :** B. Le gouvernement répète souvent qu’il investit 1 milliard par année pour les organismes communautaires, mais seulement un peu plus de la moitié de ce milliard est stable et sert à financer la mission des organismes. Le reste, c’est pour financer des projets ponctuels et des contrats de service.

**RÉLEXION COLLECTIVE**

* Dans votre entourage, qui a déjà fait appel à un organisme d’ACA ou s’y est impliqué ?
* Imaginez le Québec sans les organismes d’ACA. À quoi cela ressemblerait ?

# 2. CARTES REVENDICATIONS

## INDEXATION

Il s’agit d’une importante revendication de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*. Pourquoi ? Parce que l’absence d’indexation, ou l’insuffisance de celle-ci, appauvrit les groupes un peu plus chaque année; ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement. Or, depuis 15 ans, le coût de la vie (selon l’indice des prix à la consommation) a augmenté de 30,1 %. Combiné à la stagnation des subventions, cela signifie que les groupes s’appauvrissent, ne pouvant assumer la hausse des frais à couvrir (loyer, électricité, déplacements, etc.).

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Vrai ou Faux ? Tous les ministères indexent les subventions à la mission destinées aux organismes d’ACA.

**Réponse** **:** Faux. Il y a seulement de ministère de la Santé et des Services sociaux qui indexe annuellement les subventions aux organismes communautaires autonomes de ce secteur.

**Question :** Quel a été le montant de l’indexation des organismes en santé et services sociaux pour 2017-2018 ?

1. 3 %
2. 0,9 %
3. 1,1 %
4. 0,7 %

**Réponse** **:** D. Le gouvernement rit des travailleuses et travailleurs du communautaire dont les salaires stagnent depuis des années et, certain.e.s arrivent à peine à se sortir de la pauvreté.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Quels sont les impacts à court, moyen et long terme de la non-indexation des subventions à la mission sur les organismes ?
* Si votre organisme recevait une indexation à la hauteur de l’augmentation des coûts de fonctionnement, sur quoi aimeriez-vous que cet argent soit investi ?

## AUTONOMIE

**Le gouvernement du Québec a adopté en 2001 une Politique de reconnaissance de l’action communautaire.** Celle-ci devait engager tous les ministères à respecter l’autonomie des organismes qu’ils financent à la mission, pour que ces derniers soient libres de déterminer leurs missions, leurs activités et services, selon les besoins de leur communauté. Seize ans plus tard, de nombreux ministères n’appliquent pas cette politique. Pire, le gouvernement remet de plus en plus de responsabilités aux organismes communautaires pour offrir les services qu’il ne veut plus financer dans le réseau public : il essaie de les instrumentaliser. La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame le respect de la Politique de reconnaissance sur l’action communautaire et ainsi, le respect de l’autonomie des groupes.

Autres informations

* Les organismes d’action communautaire autonome ont une cinquantaine d’années d’histoire. L’adoption de la Politique (2001) est venue affirmer et baliser la reconnaissance et les responsabilités du gouvernement à leur égard.
* Il y a environ 4 000 organismes d’action communautaire autonome au Québec. Ils interviennent dans des secteurs variés : santé, éducation, défense des droits, familles, jeunes, femmes, environnement, etc.
* Les mesures d’austérité imposées par le gouvernement, l’appauvrissement de la population, la réduction des services publics et leur difficulté d’accès, amènent de plus en plus de personnes à frapper à la porte des organismes communautaires. Ceux-ci, croulant sous le poids des demandes et de leur sous-financement gouvernemental, sont déchirés entre la préservation de leur autonomie et la tentation de s’ouvrir à d’autres formes de financement (ex. ententes de services, projets, partenariat avec le secteur privé).

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Selon la Politique de reconnaissance, l’action communautaire autonome doit répondre à 8 critères.

Parmi les suivants, lequel n’est pas un critère de l’action communautaire autonome ?

a) Avoir une mission axée sur la transformation sociale

b) Avoir un conseil d’administration indépendant des services publics

c) Organiser des activités d’éducation populaire autonome

d) Aucune de ces réponses

**Réponse :** Question piège! C et D. Bien que le critère de l’éducation populaire autonome soit propre aux organismes de défense collective des droits, il s’agit d’une pratique transversale à l’action communautaire autonome reconnue dans la Politique de reconnaissance. D’ailleurs, les critères de l’ACA sont largement inspirés de la définition de l’éducation populaire autonome.

**Question :** Comment s’appelle la Politique de reconnaissance adoptée par le gouvernement en 2001 ?

* 1. Engagez-vous pour le communautaire
	2. L’action communautaire : une contribution essentielle à l’exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec
	3. Cadre de référence en matière d’action communautaire
	4. La reddition de compte dans le cadre du soutien à la mission globale

**Réponse :** B. Le titre visait à souligner l’apport des organismes à la société.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Qu’est-ce qui distingue les activités et services de votre organisme de ceux que l’on retrouve dans le réseau public ?
* Les organismes d’action communautaire autonome utilisent plusieurs moyens pour favoriser la transformation de la société. Quels moyens privilégiez-vous dans votre organisme ?

## L’ACA : UN MOTEUR DE PROGRÈS SOCIAL

Les organismes d’action communautaire autonome sont créés à l’initiative de la population et ils œuvrent par, pour et avec leurs membres afin de répondre à leurs besoins. Ils apportent de nombreuses contributions à la société, notamment en termes de participation citoyenne, de démocratie directe et de défense collective des droits. Ils agissent comme moteur de progrès social depuis 50 ans au Québec, en participant au développement d’une société plus juste, inclusive et égalitaire.

Depuis plusieurs années, le gouvernement se désengage et se décharge de sa mission sociale et de ses responsabilités envers la population. Dans ce contexte, les organismes d’action communautaire autonome sont de plus en plus considérés comme une solution de remplacement aux services publics. Au lieu d’être reconnus pour leurs activités et services alternatifs, les organismes sont de plus en plus interpelés pour être complémentaires, voire même remplacer le réseau public. Cela dénature l’essence même de ces organismes. La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame au gouvernement du Québec que les organismes d’action communautaire autonome soient reconnus à leur juste valeur : comme moteur de progrès social au Québec.

Autres informations

·   Tout comme les services publics et les programmes sociaux, les organismes d’action communautaire autonome font partie du modèle social québécois et représentent les moyens collectifs dont nous nous sommes dotés pour améliorer nos conditions de vie, de travail, d’étude, etc.

·   Par leur capacité à innover et à expérimenter de nouvelles approches d’intervention, les organismes d’action communautaire autonome ont contribué à la mise en place de lois, de politiques sociales, de programmes sociaux et de services publics, dont l’implantation des CLSC et des CPE, ainsi que la création du système de congé parental et de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

·   Le gouvernement du Québec a adopté une Politique de reconnaissance de l’action communautaire en 2001, dont l’un des fondements est la reconnaissance de l’action communautaire comme outil de développement de la citoyenneté et de développement des collectivités.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Lors d’un discours devant l’Association des économistes du Québec en 2014, une personne a affirmé : « *Il y a énormément d’organismes communautaires qui peuvent livrer des services sociaux. Ça coûte moins cher que s’il s’agit d’un réseau étatique ».*

Qui a dit cette phrase ?

a)    Le directeur du Conseil du Patronat, Yves-Thomas Dorval

b) La présidente d’Investissement Québec, Monique F. Leroux

c) Le ministre des Finances, Carlos Leitão

d) Le maire de Montréal, Denis Coderre

**Réponse :** C. Il faudrait rappeler au ministre des Finances que les organismes d’action communautaire autonome ne veulent pas remplacer les services sociaux du réseau public.

En mars 2017, un organisme de défense collective a annoncé qu’il devait fermer temporairement ses portes, faute de financement suffisant. Complétez la déclaration de Philippe Couillard, lorsqu’il a été interrogé à ce sujet.

**Question :** Le gouvernement regarde « la situation de tous les organismes à leur \_\_\_\_\_\_\_\_».

* 1. mission
	2. mérite
	3. ancienneté
	4. spécificité

**Réponse :** B. La déclaration du premier ministre va à l’encontre de la Politique de reconnaissance sur l’action communautaire. Celle-ci prévoit que les organismes soient financés pour leur mission globale. Le « mérite » n’est en aucun cas un critère de financement.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Dans votre organisme, de quelles façons vos activités et actions contribuent au développement d’une société plus juste ? À l’élimination de la pauvreté, de l’exclusion et de la discrimination ?
* Quelles sont les approches que vous privilégiez dans votre organisme (par ex. approche globale, approche féministe, éducation populaire) ? De quelles façons les actualisez-vous au quotidien ?

# 3. CARTES JUSTICE SOCIALE

## ÉCART SALARIAL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Chaque jour, de nombreux évènements/nouvelles démontrent que les inégalités entre les hommes et les femmes sont ancrées dans notre système : elles sont l’illustration d’une discrimination systémique fondée sur le sexe et l’expression de genre. Même si le Québec est la province où l'écart salarial entre les hommes et les femmes est le moindre au Canada, il n’en reste pas moins que pour un dollar gagné par les hommes, les femmes gagnent en moyenne 80 cents (et 73 cents dans le reste du Canada).

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** En quelle année a été adoptée la Loi sur l’équité salariale ?

1. 1980
2. 1996
3. 2000
4. 2005

**Réponse** **:** B. La Loi est adoptée le 21 novembre 1996 après les pressions exercées sur le gouvernement par, entre autre, la marche des femmes *Du pain et des roses*. Cette Loi s'applique à tout employeur.e dont l'entreprise compte 10 personnes salariées ou plus, qu'elle soit du secteur privé, public ou parapublic. La Loi veut éliminer les préjugés sexistes encore bien enracinés dans les pratiques salariales.

**Question :** Les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe (et l’expression de genre) s'expliquent principalement par trois facteurs sociaux plus larges. Pour chacun de ses facteurs, nommez un exemple de discrimination :

**Les stéréotypes et les préjugés sociaux** :

*La société a longtemps reposé sur une division sexuelle des tâches, les femmes étant cantonnées dans leur rôle de mère et d'épouse au foyer, alors que les hommes occupaient largement le marché du travail.*

**La ségrégation professionnelle :**

*Arrivées tardivement sur le marché du travail, les femmes se sont trouvées confinées dans des métiers et des professions qui se situaient dans le prolongement de leur rôle traditionnel de mère et d'épouse et qu'elles étaient pratiquement les seules à occuper.*

**La sous-évaluation des emplois féminins :**

*Certaines caractéristiques des emplois majoritairement occupés par des femmes sont soit ignorées, soit sous-estimées parce qu'elles sont considérées comme faisant partie des qualités dites féminines.*

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Vivez-vous ou avez-vous déjà vécu des situations d’iniquité salariale ?
* Voyez-vous des situations d’inégalités entre les hommes et les femmes dans le mouvement communautaire autonome, dont les femmes représentent près de 80 % des équipes de travail ?

## ÉCART ENTRE LE SALAIRE DES PATRONS ET DES TRAVAILLEUR-EUSE-S

Peu après l'heure du *lunch*, le 2 janvier, les dirigeant.e.s d'entreprise les mieux payé.e.s du Canada auront déjà gagné l'équivalent du salaire annuel de la majorité des Canadien.ne.s, selon une étude du *Centre canadien de politiques alternatives.* Entre 1998 et 2012, le salaire des grands patrons des entreprises inscrites à la Bourse de Toronto a gonflé d’environ 70 %. En comparaison, le salaire moyen des Canadien.ne.s n'a grimpé que de 6 % au cours de la même période.

La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* a témoigné de son appui à la revendication pour un salaire minimum à 15 $ / heure. Cet appui se veut en concordance directe avec le travail des organismes d’action communautaire autonome qui, de diverses façons, viennent en aide aux personnes les plus vulnérables de notre société et cherchent à atténuer les effets destructeurs de la pauvreté dans les communautés. Rappelons que 34 % des postes à temps plein et 59 % des postes à temps partiel dans les organismes communautaires ont un salaire inférieur à 15 $ / heure.

Le sous-financement chronique des organismes est responsable des conditions salariales et de travail peu enviables qu’offre le communautaire. Les organismes se retrouvent ainsi confrontés à un dilemme difficile : augmenter les salaires et donner des avantages sociaux de base ou continuer d’accueillir et de soutenir des personnes en plus grand nombre et dont les problèmes s’aggravent et se multiplient. Nous ne pouvons être confrontés à un choix aussi difficile, c’est entre autres pour cette raison que nous réclamons un rehaussement de 475 millions $ par année de notre financement.

Or, c’est près d’un million de travailleuses et de travailleurs qui gagnent 15 $ l’heure et moins au Québec et la dernière hausse au salaire minimum le faisant passer à 11,25 $ l’heure le 1er mai 2017 maintiendra près d’un.e salarié.e sur quatre dans une situation de précarité économique. En effet, il est impossible de se sortir de la pauvreté avec ce taux horaire, même en travaillant à temps plein. Selon l’Institut de recherche et d’informations socio-économiques (IRIS), c’est 15,10 $ l’heure qu’il faudrait gagner au Québec, en 2016, pour avoir une pleine participation sociale et une marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Selon vous, à combien s’élevait le premier salaire minimum (calculé en taux horaire tel qu’on le connait aujourd’hui) établi au Québec ?

* 1. 2,05 $
	2. 4,35 $
	3. 5,02 $
	4. 5,63 $

**Réponse** **:** B. L’établissement du premier salaire minimum calculé en taux horaire se chiffrait à 4,35 $ en 1986.

**Question :** Qui fait l’annonce de l’augmentation du salaire minimum au Québec ?

1. La Protectrice du citoyen
2. La Loi sur les normes du travail
3. Le Secrétariat du Conseil du trésor
4. La ministre du Travail

**Réponse** **:** D. C’est la ministre du Travail, soit Dominique Vien, qui en a fait l’annonce en janvier 2017. L’augmentation à 11,25 $ est en vigueur depuis le 1er mai 2017, Journée internationale des travailleurs et travailleuses.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Que pensez-vous de l’écart entre le salaire des patrons et des employé.e.s ?
* Selon vous, quels seraient les impacts d’une hausse du salaire minimum à 15 $ / heure ?
* Avez-vous des idées pour limiter l’augmentation de l’écart des salaires entre les patrons et les travailleur-euse-s ?

## L’ÉDUCATION EN PÉRIL

Le premier ministre du Québec affirme que l’éducation sera une des priorités pour le gouvernement en 2017-2018. Après des années d’austérité, le gouvernement réinvestit aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire ainsi qu’en enseignement supérieur. Toutefois, les sommes sont insuffisantes pour réparer les dommages qu’il a lui-même causés. La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame un réinvestissement massif dans les services publics et les programmes sociaux.

Autres informations

En raison du sous-financement, plusieurs cégeps et universités ont été obligés de :

* abolir des postes (ex. professeurs, travailleuses sociales)
* augmenter les tarifs (ex. frais de scolarité, activités socioculturelles)
* réduire des services (ex. heures d’ouverture des bibliothèques et centres sportifs)
* abolir des cours.

Pour faire des économies, certains cégeps ont même procédé… à une baisse de chauffage durant l'hiver.

La situation n’est guère mieux dans les écoles primaires et secondaires :

* augmentation du ratio d'élèves en difficulté dans les classes régulières
* diminution du nombre de psychologues et d’orthophonistes
* augmentation des tarifs pour les activités parascolaires et les services de garde
* fermetures d’écoles.

Pour récupérer quelques dollars, des écoles se sont même débarrassées de leurs imprimantes et photocopieurs. À noter que les commissions scolaires ont subi des coupes de plus de 1 milliard de $ entre 2010 et 2015.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Qui est le ou la ministre de l’Éducation ?

a) François Blais

b) Hélène David

c) Sébastien Proulx

d) Le poste est actuellement vacant

**Réponse :** C. Quant à Hélène David, elle est la ministre de l'Enseignement supérieur et François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**Question :** Pour les cinq prochaines années, le gouvernement libéral accordera 1,5 million $ à un groupe de personnes pour mener le projet de « Lab-école ». À la fin de 2017, ce groupe devra soumettre un plan d’action pour améliorer les écoles du Québec.

De qui est formé ce groupe ?

a) De l’ancienne leader étudiante Martine Desjardins, de l’auteure Marie Laberge et de l’ancien député André Boisclair

b) Du triathlète Pierre Lavoie, de l'architecte Pierre Thibault et du chef cuisiner Ricardo Larrivée

c) Du triathlète Pierre Lavoie, de l’auteure Janette Bertrand et du chanteur Grégory Charles

d) Ce groupe est formé de représentantes et représentants syndicales en éducation, de professeures et professeurs ainsi que d'étudiantes et d'étudiants universitaires.

**Réponse :** B. Ce trio a fait l'objet de vives critiques, notamment parce qu'il n'a aucune expérience dans le champ de l'éducation, et que les enseignantes et enseignants auraient été mieux placés pour réaliser une telle démarche.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Selon vous, à quoi ressemblerait un système d’éducation idéal ? Pourquoi ?
* Quelles sont les conséquences des coupes en éducation ? En avez-vous été victime ?

## LA HAUSSE DES TARIFS D'HYDRO-QUÉBEC

À sa création, Hydro-Québec avait le mandat de fournir l’électricité aux Québécoises et Québécois au plus bas prix possible. Cependant, depuis plusieurs années, les décisions du gouvernement ont détourné la mission première de notre société d’État. Les tarifs d’électricité augmentent de façon excessive, alors qu’Hydro-Québec enregistre des profits record. Pourtant, l’électricité, tout comme l’ensemble des services publics, est un bien essentiel. Comme d’autres acteurs sociaux progressistes, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame un gel des tarifs d’électricité.

Autres informations

·   Depuis 2013, les tarifs d’électricité ont augmenté de plus de 11 % au Québec. Une personne qui payait 100 $ paye maintenant 111 $ par mois, ce qui fait 132 $ de plus par année

·   Ces hausses de tarif touchent plus durement les personnes qui ont un plus faible revenu. Celles-ci habitent souvent dans des logements mal isolés et passent plus de temps à la maison. Le poids de la hausse de la facture d’électricité est donc plus important sur leur budget

·   **Hydro-Québec n’a jamais autant conclu d’ententes avec ses clientes et clients pour récupérer des paiements en retard. En 2014, elles se chiffraient à** 288 000, et en 2015, à 330 000. De plus en plus de personnes de la « classe moyenne » se retrouvent da**ns cette situation**

·   En 2014 et 2015, Hydro-Québec a enregistré un nombre record d’interruptions de service : un nombre croissant de **personnes n’arrivent plus à payer leurs factures d’électricité.**

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Hydro-Québec a été créé en quelle année et par quel ministre ?

a) 1920, par Louis-Alexandre Taschereau

b) 1944, par Adélard Godbout

c) 1963, par René Lévesque

d) 1985, par Robert Bourassa

**Réponse :** B. Hydro-Québec a été créé en 1944, en réaction aux abus commis par la défunte entreprise *Montreal Light, Heat and Power Consolidated*. Quant à la nationalisation d'Hydro-Québec, elle a eu lieu en 1963. Le gouvernement a alors racheté onze compagnies privées de production et de distribution d'électricité pour les fusionner à Hydro-Québec, une compagnie qui existait déjà.

**Question :** Qui sont les actionnaires (propriétaires) d’Hydro-Québec ?

1. Le gouvernement du Québec
2. La population du Québec
3. Le gouvernement du Québec, Québecor et la Caisse de dépôt et placements du Québec
4. Le gouvernement du Québec, AbitibiBowater et la centrale de Gentilly

**Réponse :** A. Le seul actionnaire d’Hydro-Québec est le gouvernement du Québec. Il s’agit donc d’un patrimoine collectif.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* La hausse des tarifs d’Hydro-Québec permet au gouvernement de renflouer ses coffres. Au lieu d’augmenter les tarifs d’Hydro, quelles mesures mettriez-vous en place pour augmenter les revenus du gouvernement ? Pourquoi privilégieriez-vous ces mesures ?

## LUTTE À LA PAUVRETÉ, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Le gouvernement du Québec a adopté une loi en 2002 pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale. Toutefois, cette Loi n’a pas donné les résultats escomptés : la pauvreté n’a pas reculé au Québec depuis l’adoption de la Loi. Comme d’autres acteurs sociaux progressistes, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame que le gouvernement du Québec adopte des politiques publiques qui ont comme objectif d’éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités socioéconomiques et de contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Autres informations :

* En 2016, près de 172 000 personnes différentes par mois ont eu recours à une banque alimentaire au Québec. 11 % de ces personnes occupaient un emploi.
* En 2016, le gouvernement a adopté une loi qui impose des démarches d’emploi aux nouveaux prestataires d’aide sociale. S’ils refusent ou sont dans l'impossibilité d'y participer, ces nouveaux prestataires pourraient voir leur chèque coupé de moitié. Ils et elles devront vivre avec environ 400 $ / mois.
* Le salaire minimum est aujourd’hui de 11,25 $, ce qui donne un salaire annuel de 21 500 $. Pourtant, la mesure de faible revenu au Québec se situe à 22 910 $ en 2016. Pour des milliers de personnes, travailler ne permet pas de (sur)vivre.
* Au Québec, c’est près d’un million de travailleuses et travailleurs qui gagnent moins de 15 $ de l’heure. Or, pour sortir de la pauvreté et de la précarité, un salaire minimum de 15,10 $ est nécessaire, selon l’étude de l’IRIS nommée ci-dessus.

**QUIZ TESTONS NOS CONNAISSANCES**

**Question :** Lorsqu’il a été questionné sur le salaire minimum au Québec, qu’a dit le ministre des Finances Carlos Leitão ?

a) « La lutte à la pauvreté passe par l’augmentation du salaire minimum. »

b) « On a un salaire minimum au Québec ? Faut couper ça! »

c) « Le salaire minimum est à l'intérieur de ce qui est souhaitable. »

d) « Nous travaillons très fort pour augmenter le plus possible le salaire minimum. »

**Réponse :** C. C'est effectivement ce qu'a dit M. Leitão au congrès de la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec en 2016. Il a fait cette affirmation alors qu’au Québec, le salaire minimum ne permet pas de dépasser le seuil de pauvreté.

**RÉFLEXION COLLECTIVE**

* Vous recevez un chèque d’aide sociale de 630 $ par mois. Essayer de faire votre budget pour un mois. Que constatez-vous ?
* Le gouvernement va bientôt déposer le 3e plan de lutte contre la pauvreté. Si vous étiez le ou la ministre des Finances du Québec, quelles mesures mettriez-vous en place pour lutter contre la pauvreté ?